

<i>Annexe 17</i>	<b>VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>
------------------	-------------------------------------

*(articles L2121-31 et L 2121-14 du CGCT)*

L'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « *le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire* ».

Cet article est complété par l'article L 2121-14 du même code qui prévoit que « *le conseil municipal est présidé par le Maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote* ».

Il ressort donc expressément de l'article précité que le maire – en exercice ou précédent maire – « doit se retirer au moment du vote », sous peine de nullité de la délibération en cause (CE, 1<sup>er</sup> août 1928, Donadey : Rec Lebon, P. 982 ; CE, 18 novembre 1931, Leclerf et Lepage : Rec Lebon, p 992).

**Par conséquent, l'application des dispositions tirées de l'article L 2121-14 du CGCT privent tout conseiller municipal empêché ou absent de la possibilité de donner son pouvoir au maire lors du vote du compte administratif.**

Le respect des prescriptions qui précèdent doit être attesté par un extrait de délibération spécifique à transmettre au représentant de l'Etat, avec le compte administratif. Vous trouverez ci-joint un modèle de délibération.

L'assemblée délibérante ne peut voter le compte administratif si elle n'a pas été mise en mesure de voter le compte de gestion au préalable. **Le compte de gestion doit être lui aussi transmis au représentant de l'Etat** avec une délibération spécifique marquant son approbation.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE**

Séance du

L'an \_\_\_\_\_, le Conseil Municipal de \_\_\_\_\_, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de.....

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
		Pour : Contre : Abstentions :

Etaient présents :

Procurations (s) :

Etai(en)t absent (s) :

Etai(en)t excusé(s):

A été nommé secrétaire de séance :

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF :**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de

.....

Vote le compte administratif de l'exercice et arrête  
ainsi les compte

**Fonctionnement :**

Dépenses :

Prévus :	€
Réalisé :	€
Reste à réaliser :	€

Recettes :

Prévus :	€
Réalisé :	€
Reste à réaliser :	€

**Investissement :**

Dépenses :

Prévus :	€
Réalisé :	€
Reste à réaliser :	€

Recettes :

Prévus :	€
Réalisé :	€
Reste à réaliser :	€

**Résultat de clôture de l'exercice :**

Investissement	€
Fonctionnement	€
Résultat global :	€

Fait à , signature et cachet